

8<sup>ème</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et la Ville de Dudelange

**Entre les soussignés :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- la Ville de Dudelange, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, désignée ci-après par « la Ville », d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

un article 14 est ajouté à la convention conclue le 20 avril 2015 entre parties.

**Article 14.- Disposition transitoire**

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 13.500 euros est accordée à la Ville pour la mise en place d'une nouvelle résidence d'artiste qui sera lancée dans le cadre de la prochaine journée aux livres *Kanner- & Jugendbicherdag* qui a lieu annuellement au centre culturel régional opderschmelz.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **30 DEC. 2024**

Pour la Ville de Dudelange

  
Dan Biancalana  
Bourgmestre

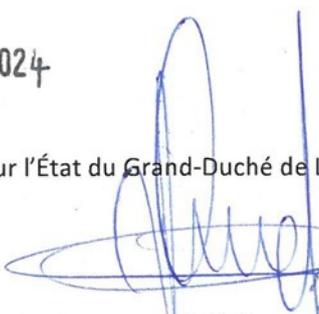
  
Loris Spina  
Échevin

  
Josiane Di Bartolomeo-Ries  
Échevine

  
René Manderscheid  
Échevin

  
Claudia Dall'Agnol  
Échevin

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

  
Eric Thill  
Ministre de la Culture

